

Informations de base		
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2018/0044(COD)	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Loi applicable à l'opposabilité des cessions de créances		
Sujet		
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières		
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes		
3.45.01 Droit des sociétés		
Priorités législatives		
Déclaration commune 2023-24		
Informations complémentaires		
Document de recherche	Briefing	20/09/2022